



Pas-de-Calais

Le Département

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

CONSEILLÈRE DÉLÉGUÉE EN CHARGE DU MÉCÉNAT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.3221-3 ;

Vu le Code des Relations entre le Public et l'Administration et notamment son article L.221-2 ;

Vu la délibération n°2021-253 du Conseil départemental en date du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental, monsieur Jean-Claude LEROY ;

Vu la délibération n°2021-254 du Conseil départemental en date du 1^{er} juillet 2021 relative à la composition de la Commission Permanente du Conseil départemental ;

Vu la délibération n°2021-255 du Conseil départemental en date du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection de la Commission Permanente du Conseil départemental ;

Vu la délibération n°2023-123 du Conseil départemental en date du 27 mars 2023 relative au remplacement des sièges vacants à la Commission Permanente ;

Vu l'arrêté du Président du Conseil départemental en date du 19 juillet 2021 relatif à la conseillère déléguée à l'attractivité territoriale et au mécénat ;

Vu l'arrêté VP2023/04 du Président du Conseil départemental en date du 29 mars 2023 portant délégations de fonction et de signature du 4^{ème} Vice-président du Conseil départemental ;

Le Président du Conseil départemental,

Considérant que tous les Vice-présidents du Conseil départemental sont titulaires d'une délégation ;

Considérant que monsieur François LEMAIRE a été élu 4^{ème} Vice-président lors de la réunion du Conseil départemental du 27 mars 2023, en remplacement de monsieur Bertrand PETIT ;

ARRÊTE :

Article 1 : Madame Sophie WAROT-LEMAIRE, Conseillère départementale, est nommée en qualité de Conseillère déléguée au mécénat, rattachée au 4^{ème} Vice-président en charge de la jeunesse, de la vie associative, de l'éducation populaire, du tourisme et de l'attractivité territoriale.

Article 2 : Délégation de fonction lui est accordée à cet effet pour intervenir dans le champ défini à l'article 1, sous la surveillance et la responsabilité du Président du Conseil départemental.

Article 3 : Cette délégation de fonction, définie aux articles 1 et 2, accordée à madame Sophie WAROT-LEMAIRE est exclusive de toute délégation de signature.

Article 4 : L'arrêté du Président du Conseil Départemental en date du 19 juillet 2021 relatif à la Conseillère déléguée à l'attractivité territoriale et au mécénat est abrogé à compter de la date d'entrée en vigueur du présent arrêté.

Article 5 : Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur à compter du lendemain de sa publication sur le site internet du Département.

Article 6 : Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'État, notifié à l'intéressée et publié électroniquement sur le site internet du Département.

Arras, le 29 mars 2023

Le Président du Conseil départemental,

Signé

Jean-Claude LEROY